



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	18
Représentée :	1
Exprimés :	19
OUI :	19
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt-six, le-vingt-un mars, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salles des Fêtes sous la Présidence de Laurent Bila, Maire. Date de la convocation : : 17 mars deux mil vingt-six.

Présents : Bila Laurent, Ruaud Jean-Luc, Chaumont Marie-Claude, Auzemery Laurent, Giannoni Virginie, Pagnou Pascal, Quette Pierre, Moulaine Charles, Gaspard Céline, Reauly Paola, Boulesteix Myriam, Malric Claire, Bruyère Nathalie, Piralla Sandra, Mazin Clément, Crespy Benjamin, Détienne Aurélien, Tronche Imanol

Absente excusée : Lecointre Marie-France donne procuration à Chaumont Marie-Claude

Secrétaire de séance : Giannoni Virginie

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 087-218710705-20260321-DL_2026_23-DE

Objet : Désignation des membres dans les Commissions communales

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les Conseils Municipaux de créer en leur sein des Commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres dans le cadre de la préparation des délibérations.

Ces Commissions se composent exclusivement de conseillers municipaux. Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.

Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au Conseil Municipal.

Ces Commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le Conseil Municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la Commune.

Monsieur le Maire est membre de droit de chaque Commission.

Chaque Commission porte son projet et le soumet ensuite au Conseil Municipal.

2026/23

EXTRAIT du Registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

21 mars 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de composer les Commissions finances, animation associative et économique, communication, affaires scolaires, affaires sociales, travaux/environnement et patrimoine comme suit :

<u>COMMISSIONS</u>	<u>RESPONSABLE</u>	<u>PARTICIPANTS</u>
FINANCES	Auzemery Laurent	Ruud Jean-Luc Chaumont Marie-Claude Giannoni Virginie Pagnou Pascal Moulaine Charles Gaspard Céline Bruyère Nathalie
ANIMATION ASSOCIATIVE ET ECONOMIQUE	Auzemery Laurent	Giannoni Virginie Quette Pierre Moulaine Charles Mazin Clément Crespy Benjamin
COMMUNICATION	Giannoni Virginie	Auzemery Laurent Boulesteix Myriam Tronche Imanol
AFFAIRES SCOLAIRES	Chaumont Marie-Claude	Lecointre Marie-France Boulesteix Myriam Piralla Sandra Mazin Clément
AFFAIRES SOCIALES	Chaumont Marie-Claude	Quette Pierre Lecointre Marie-France Malric Claire Piralla Sandra Détienne Aurélien

<p style="text-align: center;">TRAVAUX ENVIRONNEMENT</p>	<p style="text-align: center;">Ruud Jean-Luc</p>	<p>Pagnou Pascal Moulaine Charles Gaspard Céline Reauly Paola Malric Claire Bruyère Nathalie Crespy Benjamin</p>
<p style="text-align: center;">PATRIMOINE</p>	<p style="text-align: center;">Pagnou Pascal</p>	<p>Ruud Jean-Luc Moulaine Charles Gaspard Céline Reauly Paola Malric Claire Bruyère Nathalie Crespy Benjamin</p>

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026
ID : 087-218710705-20260321-DL_2026_23-DE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 23 mars 2026

Le secrétaire de séance,
Virginie Giannoni.



Monsieur le Maire,
Laurent Bila.

